

Compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2010

Présents : 13 sur 14

Pouvoir : 1 procuration

Votants : 14 sur 14

Début de séance : 21 heures

Fin de séance : 23 heures.

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 18 juin 2010.

Ordre du jour :

1. Délégation du service public d'assainissement

Après présentation du projet de contrat avec Véolia, et présentation du contrat d'assainissement du service public, le Conseil Municipal :

- approuve le choix de Véolia Eau comme délégataire ;
- approuve le contrat de délégation du service public, tel que présenté ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat après le contrôle de légalité de cette délibération ;
- approuve le nouveau règlement de ce contrat d'assainissement.

2. Les points 2 - 3 - 4 sont supprimés de cet ordre du jour

Avec l'accord des membres du Conseil Municipal.

5. Augmentation de l'horaire hebdomadaire de travail du poste à la cantine :

De 23h05, l'horaire de travail hebdomadaire est porté à 24h30.

6. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire, à compter du 1^{er} octobre 2010 :

Ce poste concerne l'école maternelle, à raison de 27 heures hebdomadaires.

7. **Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe :**

Ce poste concerne l'école maternelle, à raison de 27 heures hebdomadaires et à compter du 1^{er} février 2011.

8. **Prime du personnel –Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) – modification de la délibération du 26/10/2005 :**

- Le coefficient d'ajustement avant modulation est fixé à 2 pour toutes les filières.
- La modulation est fixée entre 0,5 et 2.

Cette décision concerne tous les personnels, de toutes les filières.

Tous les autres termes de la délibération du 26 octobre 2005 restent inchangés.

9. **Mise à disposition des services de l'Etat pour les autorisations d'urbanisme :**

Le Conseil Municipal :

- décide de bénéficier des services de l'Etat pour les actes d'urbanisme.
- autorise le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat.
- autorise le Maire à déléguer sa signature aux techniciens de l'Etat.

10. **Rapport annuel du délégataire (2009) – Service assainissement :**

Après présentation du rapport par le Maire, et après concertation, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel du délégataire du service assainissement.

11. **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2009 :**

Après présentation du rapport par le Maire, et après concertation, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau en 2009.

Les membres du Conseil Municipal donnent l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

12. Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Hers mort et Girou » :

Le Maire présente le projet du Préfet quant à la détermination du périmètre des communes : 182 communes sur 3 départements, dont 140 communes en Haute-Garonne. Le Conseil Municipal donne son accord sur ce périmètre.

Questions diverses :

- 1) Vitesse sur le chemin de Cayzaguel : un arrêté municipal a été pris pour limiter la vitesse à 40 km/heure. Les panneaux seront installés.
- 2) Les jeux du Flouquet ont fait l'objet d'actes de vandalisme.
- 3) Rentrée scolaire : l'effectif est en hausse, toutes les classes sont pourvues.
- 4) La fête du village aura lieu les 25 et 26 septembre. Un apéritif suivra la messe.
- 5) Le recensement de la population est prévu en 2011.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.